

Un Prêt d'honneur à taux zéro

POUR LES CRÉATEURS D'ENTREPRISES DE TRANSPORT FLUVIAL

Le Grenelle de l'environnement prévoit le report de 25 % du transport routier vers des modes plus sobres en énergie d'ici 2012, et la connexion du bassin de la Seine aux 20 000 km du réseau fluvial Européen grâce au Canal Seine Nord-Europe dès 2015.

Ces engagements sont propices à la création d'entreprises, supposant l'acquisition de nouvelles unités de transport.

Fluvial Initiative, par l'octroi de prêts d'honneur, facilite et sécurise ces investissements.



Fluvial Initiative

Créée en avril 2009 par Entreprendre Pour le Fluvial, Fluvial Initiative adhère à France Initiative dont elle est la première plateforme sectorielle nationale.

Fluvial Initiative est financée par des partenaires publics : Caisse des Dépôts, Voies Navigables de France, Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale, des collectivités locales et des organismes privés (Banques, ...), ses opérations bénéficient des garanties d'Oséo et du concours de plateformes de bassin assurant le contact de proximité avec les créateurs d'entreprises.

Le Prêt d'honneur aux créateurs d'entreprises de transport fluvial

Le prêt d'honneur à taux zéro vient en complément de l'apport personnel du ou des créateurs d'entreprises. Il est sans intérêts, sans garanties personnelles exigées et remboursable sur 5 ans, avec un différé de remboursement de 6 mois. Prêt personnel, considéré comme de l'apport en fonds propres par les établissements financiers, il facilite la mobilisation des crédits bancaires.

Ce prêt d'honneur s'adresse à des entrepreneurs ayant les qualifications professionnelles requises, et dont les projets présentent des perspectives crédibles de viabilité. La procédure d'instruction des demandes et de versement des prêts a été conçue pour être simple et rapide.

ENTREPRENDRE
pour le **FLUVIAL**

Mode d'emploi

Le dossier de demande de prêt d'honneur est directement téléchargeable sur le site www.fluvial-initiative.com ou sur demande auprès d'EPF et des plateformes de bassin (rubrique contacts).

Le créateur peut également, avant présentation de son dossier, demander la labellisation de son projet à EPF (dossier de labellisation directement téléchargeable sur www.entreprendre-fluvial.com). Si le créateur fait le choix du label, le dossier labellisé sera directement transmis par EPF à Fluvial Initiative.



Contacts

Fluvial Initiative

Immeuble Aéroclub de France
6 rue Galilée - 75116 Paris
Tél : 01 47 20 01 68
Fax : 01 47 20 14 32
E-mail : fluvial.initiative@gmail.com

Entreprendre Pour le Fluvial

156 rue du Faubourg Saint Denis - 75010 Paris
Tél : 01 44 89 65 00
Fax : 01 44 89 65 19
E-mail : contact@entreprendre-fluvial.com

PLATEFORMES DE BASSIN

Val de Seine Initiatives

38 avenue Paul Raoult - 78130 Les Mureaux
Tél : 01 30 91 21 51
E-mail : c.forestier@pfil-nordest78.com

Rouen Initiative

Palais des Consuls
Quai de la Bourse - BP 641 - 76007 Rouen Cedex 1
Tél : 02 35 14 38 17
Fax : 02 35 14 38 48
E-mail : rouen.initiative@rouen.cci.fr

Versant Nord Est Initiative / Nord Pas de Calais Initiative

33 boulevard du Général de Gaulle - BP 30285
59055 Roubaix Cedex
Tél : 03 28 33 42 80
Fax : 03 28 33 42 81
E-mail : vnei@nordnet.fr

Metz Initiative

5 rue Antoine Chaptal - 57070 Metz Technopôle
Tél : 03 87 76 36 36
Fax : 03 87 76 23 03
E-mail : monfray@synergie-ceedi.com

Oise Est Initiative

2 rue Niepce - Les Tertiales - Bâtiment B
60200 Compiègne
Tél : 03 44 23 00 29
Fax : 03 44 97 53 93
E-mail : oise-est-initiative@voila.fr

Rhône Développement Initiative

2 place André Latarjet - 69008 Lyon
Tél : 04 37 28 68 68
Fax : 04 37 28 68 69
E-mail : rdi@rdi.asso.fr

Nos Partenaires

